

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 19 MAI 2026**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 45  
Nb. de représentés : 7  
Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à 17h16, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

**AFFAIRE N° 3/70 :**

Exonération annuelle des taxes et redevances portuaires au profit de l'Association Nautique de Saint-Pierre (A.N.S.P)

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, SELLY Roger, ARAYE Héléna, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, VIENNE Frédéric, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, RIANI Richard, AGATHE Chantal, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Kitty, ADIGADOU Marina, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, PAPI Lionel, ANDA SITA Jean Gaël.

**REPRESENTE (S) :**

MM. NARIA Olivier (par Monsieur David LORION), FONTAINE Emilie (par Monsieur OMARJEE Mohammad), AHO NIENNE Sandrine (par Madame ARAYE Héléna), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur VAYABOURY Patrick), NASSIBOU Guilaine (par Monsieur TAN Willy), VIRY Pascaline (par Madame DERFLA Lisa), POTHIN Henri Claude (par Madame K/BIDI Emeline).

**ABSENTS :**

MM. DIJOUX Moze.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Lisa DERFLA pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 26 mai 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 12 mai 2026.



Accusé de réception en préfecture  
974 2107400002026010026-3-70-DE  
Date de transmission : 26/05/2026  
Date de réception en préfecture : 26/05/2026  
**David LORION**

**Affaire n°3/70 : Exonération annuelle des taxes et redevances portuaires au profit de l'Association Nautique de Saint-Pierre (A.N.S.P.).**

Direction Générale des Services

Le Maire rappelle à l'Assemblée que l'Association Nautique de Saint-Pierre (A.N.S.P.) est une association de loi 1901. Créée en 1965, elle a pour mission de développer la pratique des sports nautiques auprès de tous les publics en proposant notamment des activités de voile et de plongée.

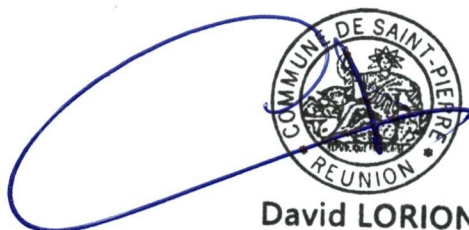
Par courrier en date du 9 février 2026, l'A.N.S.P. a sollicité la Ville et la SPL OPUS – gestionnaire du Port Lislet Geoffroy par convention de concession – afin de bénéficier pour ses deux bateaux de l'exonération des taxes de redevances portuaires pour l'année 2026.

Compte tenu des activités d'intérêt général menées par l'association en faveur des Saint-Pierrois, il est proposé d'accorder cette exonération à l'association pour l'année 2026 avec l'attribution de deux emplacements gratuits, d'une valeur annuelle de 2740 € (soit 1370 € par poste d'amarrage par an).

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'EXONERER l'Association Nautique de Saint-Pierre (A.N.S.P.) des redevances de stationnement portuaires dues pour l'année 2026 dans les conditions énoncées ci-dessus,**
- **DE L'AUTORISER, lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne habilitée, A SIGNER tous les documents afférents à cette affaire et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.**

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



David LORION